



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN • NUMÉRO 019 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 27 mai 2010

Président

L'honorable Maxime Bernier

Comité permanent de la défense nationale

Le jeudi 27 mai 2010

• (1200)

[Français]

Le président (L'hon. Maxime Bernier (Beauce, PCC)): Bonjour et bienvenue à la 19^e séance du Comité permanent de la défense nationale.

[Traduction]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude sur le rôle des soldats canadiens dans les missions de paix internationales après 2011.

Avant de céder la parole à nos témoins, j'ai devant moi une motion que j'aimerais soumettre au vote des membres du comité. Elle est fort simple:

[Français]

Que le Comité permanent de la défense nationale soit autorisé à dépenser jusqu'à 100 dollars pour acheter des cadeaux qu'il offrira à ses hôtes lors de son voyage à Yellowknife, dans les Territoires-du-Nord-Ouest et à Iqaluit au Nunavut, du 6 au 9 juin 2010.

[Traduction]

Sommes-nous d'accord avec cette motion?

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous passons maintenant à nos témoins.

Nous avons parmi nous, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international,

[Français]

Mme Elissa Golberg, directrice générale du Secrétariat du Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction et ancienne représentante du Canada à Kandahar.

[Traduction]

Nous avons également deux témoins de New York.

[Français]

Nous recevons John McNee, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Bienvenue, monsieur.

[Traduction]

Nous recevrons aussi par vidéoconférence

[Français]

le colonel Simonds, conseiller militaire à la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies.

[Traduction]

Nous allons commencer par Mme Golberg.

Après vous, madame, ce sera le tour de John McNee de faire une déclaration. Vous disposez de cinq à sept minutes à cette fin, et M. McNee aussi.

Nous vous écoutons.

[Français]

Mme Elissa Golberg (directrice générale, Secrétariat du Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction et ancienne représentante du Canada à Kandahar, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais faire quelques commentaires et ensuite passer la parole à l'ambassadeur McNee.

[Traduction]

Ainsi que vous l'avez précisé, je suis l'actuelle directrice générale du Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction, ou GTSR, du MAECI. Notre bureau, parmi bien d'autres responsabilités, est chargé d'élaborer des politiques canadiennes en matière de prévention des conflits, d'affaires humanitaires et de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que de constituer une capacité pangouvernementale de gestion des interventions du Canada dans des situations de crise.

Mon personnel et moi avons eu l'occasion d'observer un large éventail d'activités canadiennes, voire d'y participer, dans des pays maintenant reconnus comme extrêmement fragiles et en proie à des conflits, notamment l'Afghanistan, Haïti et le Soudan.

J'aimerais mettre l'accent sur ces États fragiles et en proie à des conflits, parce qu'ils font partie intégrante du contexte international actuel et qu'ils sont le théâtre d'un bon nombre d'opérations de paix aujourd'hui.

À l'heure actuelle, environ 30 pays peuvent être considérés comme fragiles. Ils représentent une population de quelque 1 milliard d'habitants et des coûts estimés à 270 milliards de dollars pour le système international.

Du point de vue de la politique étrangère et d'une intervention du Canada, les situations de ces pays sont aussi les plus impliquées et les plus difficiles qui soient; elles nécessitent de l'humilité et une perspective à long terme, ce qui n'est pas toujours évident dans notre monde toujours en mouvement. Ces pays sont aussi parmi les plus exposés et les plus vulnérables aux bouleversements externes et internes, et se caractérisent souvent par un mélange complexe de violence, de criminalité, de corruption, de pauvreté et de vulnérabilité —des facteurs qui se propagent souvent à l'extérieur des frontières nationales, en entraînant des conséquences régionales et internationales.

Dans de telles circonstances, notre engagement est non seulement l'expression de valeurs canadiennes telles que la démocratie, les droits humains et la primauté du droit, mais aussi un moyen de poursuivre nos intérêts nationaux.

• (1205)

[Français]

À l'heure où nous nous penchons sur la participation aux opérations de paix internationales après 2011, c'est là le contexte auquel le Canada est confronté.

Sous l'effet de cette dynamique complexe, les opérations de paix ont subi de profonds changements au cours des 15 dernières années. Aujourd'hui, ces opérations revêtent de multiples aspects et nécessitent la mise à contribution d'un large éventail de compétences, y compris les capacités et le savoir-faire des civils, outre ceux des acteurs militaires.

Comme d'autres témoins l'ont déjà noté, de nos jours, il est demandé aux opérations de paix de diriger plusieurs tâches, y compris protéger les civils, assurer la sécurité des installations, aider au processus de paix et faire appliquer les accords de paix, encourager la réconciliation, enquêter sur les violations des droits de la personne, contrer la circulation illicite des armes et des ressources naturelles, désarmer et démobiliser les anciens combattants, etc.

[Traduction]

Les opérations de paix évoluent, et les responsables du Canada ici et à l'étranger examinent attentivement les principaux enseignements à tirer de notre expérience en Afghanistan, en Haïti, au Soudan et ailleurs.

Aujourd'hui, je vous citerai quatre points particuliers. Premièrement, pour bien relever ces défis, nous devons adopter une approche évoluée qui tienne compte de l'interaction entre la sécurité, la gouvernance et le développement. À ce titre, nous devons inscrire notre réflexion, notre planification et notre action dans une perspective globale.

Les opérations de soutien de la paix modernes, que ce soit sous les auspices des Nations Unies, de l'OTAN ou d'une autre instance, sont multiformes en constante évolution, ce qui requiert une approche cohérente, concertée et complémentaire des acteurs internationaux, des pays partenaires et des pays hôtes.

Deuxièmement, nous avons appris que chaque intervention nécessite une approche adaptée à des conditions régionales, nationales et locales précises. Les besoins et les différents protagonistes varient, et il en va de même pour les outils à utiliser. Cela nécessite un recours judicieux aux compétences, selon chaque cas particulier.

Troisièmement, et dans le même ordre d'idées, nous devons veiller à ce que les opérations de paix participent d'une approche intégrée, ce qui implique un important volet civil en plus de l'apport professionnel des Forces canadiennes. Afin d'agir efficacement dans ce contexte, les Forces canadiennes et leurs collègues des organismes et ministères à vocation civile doivent définir des priorités communes, bien comprendre leurs capacités respectives, mettre en convergence leurs activités et poser des jalons pour mesurer et communiquer les progrès.

Quatrièmement, nous devons disposer des autorisations requises au niveau ministériel, d'une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne les ressources humaines et d'un processus de planification intégré. Aucun ministère ni aucun organisme n'a, à lui seul, tous les outils nécessaires à une action efficace dans de tels environnements. Nous devons donc coordonner notre action dès le départ pour obtenir

les résultats souhaités sur le terrain. Cette évolution nous force à adapter nos politiques, nos programmes de formation et les activités relatives aux opérations de paix. Le personnel militaire, policier et civil que nous déployons doit donc maîtriser un plus grand nombre de connaissances et de compétences.

[Français]

Face à ces enjeux et conscient des leçons apprises au cours des dernières années, le ministère des Affaires étrangères et nos partenaires fédéraux réalisent des progrès impressionnants sur le plan de la mise en place d'un mécanisme pangouvernemental pour planifier et gérer ces interventions en cas de crise internationale.

En ce domaine, nos efforts portent sur l'orientation stratégique mise au point par un comité pangouvernemental des sous-ministres chargés des États fragiles et en conflit. Cela s'est traduit, entre autres, par l'approbation d'une série de points à considérer qui nous aident à faire une analyse collective des crises existantes et émergentes, et optimisent l'efficacité de nos efforts.

Sur le plan opérationnel, nous avons établi le Conseil consultatif du GTSR, qui est formé des directeurs généraux de neuf ministères et organismes gouvernementaux. Ce conseil se réunit régulièrement pour établir une structure de gouvernance intégrée pour les interventions en cas de crise, ainsi que pour la planification de la stabilisation et de la reconstruction, pour évaluer ensemble les progrès et favoriser la mise en commun de l'information entre les différents ministères.

Nous essayons aussi d'appliquer davantage les leçons apprises pour qu'on puisse s'adapter à de nouvelles crises internationales.

• (1210)

[Traduction]

À cet égard, monsieur le président, le GTSR élabore également, en collaboration avec ses collègues et partenaires, des stratégies et des politiques interministérielles concernant différentes tâches communes à toutes les opérations de soutien de la paix — par exemple en ce qui concerne les discussions sur les stratégies d'entrée et de retrait, la réforme du système de sécurité ou les efforts de stabilisation — qui guideront le personnel, aussi bien à Ottawa que sur le terrain.

Nous aidons également les Nations Unies et les organismes régionaux à accroître l'efficacité et l'efficacité des opérations de maintien et de consolidation de la paix à l'échelle internationale, notamment en effectuant des investissements importants dans des domaines tels que la médiation et la formation de soldats de la paix africains et latino-américains.

Pour terminer, monsieur le président, on ne peut déterminer en vase clos le rôle des Forces canadiennes sur la scène internationale au-delà de 2011. Au contraire, nous devons tenir compte du contexte élargi dans lequel s'inscrivent les priorités de politique étrangère de notre pays et les capacités canadiennes nécessaires à la conduite d'opérations de paix modernes.

L'expérience de la communauté internationale dans des endroits tels que les Balkans, l'Irak, le Soudan, Haïti et l'Afghanistan montre que, outre le déploiement de contingents militaires, la participation rapide, importante et soutenue d'experts civils s'avère essentielle. Grâce à la transmission du savoir et de la technologie, au mentorat et à la formation, ces experts s'attachent à aider les pays hôtes à consolider leurs capacités sur le plan de la sécurité, de la gouvernance et du développement économique, de même qu'à instaurer un état de droit.

Alors que l'intégration institutionnelle des leçons apprises se poursuit, le GTSR, de concert avec ses partenaires pangouvernementaux, est bien placé pour conseiller le gouvernement sur une participation canadienne éventuelle aux efforts déployés dans des États fragiles et en proie à des conflits, et pour mettre en œuvre les décisions lorsque le gouvernement du Canada lui demande d'agir.

Merci beaucoup.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame Golberg.

[Traduction]

Je vais maintenant céder la parole à M. McNee, qui est à New York.

Monsieur l'ambassadeur, la parole est à vous.

M. John McNee (ambassadeur et représentant permanent, Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies): Merci bien, monsieur le président. Merci beaucoup de m'avoir invité à comparaître devant votre comité pour discuter des aspects de votre étude qui concernent les Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies est, bien entendu, la tribune où le monde se rencontre, et dont l'ordre du jour couvre tout le spectre des activités humaines dans toutes les régions de la planète. Grâce au consensus et à la diplomatie, elle est l'endroit où se règlent les problèmes de l'humanité. Voilà pourquoi elle est un élément indispensable à la réalisation des objectifs internationaux du Canada.

Sur une base quotidienne, l'ONU examine les menaces à la paix et à la sécurité mondiales, en mesure les implications et s'efforce de les neutraliser. Ces menaces vont des conflits entre États, comme on l'a vu en Géorgie à l'été 2008, à la piraterie maritime, en passant par les problèmes de paix et de sécurité à l'intérieur même d'un État. Malheureusement, c'est cette dernière menace qui caractérise de plus en plus l'environnement international de sécurité aujourd'hui.

Dans la plupart des cas, les menaces sont représentées par la présence prolongée des forces militaires lors d'un conflit civil interne, par la hausse des activités criminelles organisées, qui contribuent à perpétuer l'instabilité, et par les groupes armés étrangers qui s'installent sur le territoire d'un État pour mener des opérations contre leur propre pays. Cela signifie donc que le maintien de la paix se fait dans un environnement où la stabilité est extrêmement fragile. Il arrive souvent aussi que la capacité interne d'un État touché par un conflit à assurer sa propre sécurité soit sérieusement limitée.

Ces circonstances ont complexifié les missions de maintien de la paix menées de nos jours. Il s'ensuit que la notion traditionnelle du « maintien de la paix » entretenue par beaucoup — c'est-à-dire une force qui s'interpose entre deux groupes précédemment en guerre l'un contre l'autre, qui fait de l'observation, assure un suivi et prépare des rapports — ne correspond plus au paradigme opérationnel actuel. Bien sûr, il y a des missions où c'est encore le cas, comme celles des forces de l'ONU déployées à Chypre et sur le plateau du Golan, mais ce sont là vraiment des vestiges des opérations de maintien de la paix traditionnelles.

Par contraste, la notion multidimensionnelle contemporaine de ces opérations exige maintenant un engagement sur un spectre d'activités beaucoup plus large, qui englobe le désarmement, la démobilisation, la réinsertion sociale et souvent le rapatriement des anciens combattants, une contribution active à la réforme du secteur de la sécurité par le renforcement des capacités, la protection des civils, y compris les femmes et les enfants, ainsi que la sécurisation des

frontières, tout cela dans le contexte et à l'appui d'une dynamique politique axée sur l'avancement du processus de la paix.

La publication *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies 2009 — Revue de l'année* indique également que les opérations de paix des Nations Unies constituent aujourd'hui une entreprise réellement globale, avec 120 000 hommes et femmes provenant de 116 pays différents qui servent sous le drapeau bleu des Nations Unies dans 15 missions de maintien de la paix. Du côté militaire, quelque 85 000 soldats, experts en mission et observateurs étaient déployés à la fin de 2009. Au-delà de 13 000 policiers assurent en ce moment le maintien de l'ordre et soutiennent le développement des capacités policières nationales dans les régions touchées par un conflit, et plus de 21 000 civils nationaux, étrangers et bénévoles mettent leurs compétences au service des processus de paix et apportent un soutien administratif et logistique aux membres des missions.

La demande en gardiens de la paix s'est indubitablement accrue. Cela a créé un fardeau de taille pour l'ONU tout comme pour la communauté internationale dans son ensemble. Cette pression a un effet sur la capacité de l'ONU à bien gérer les mandats de maintien de la paix qui lui sont confiés, et ralentit le rythme de rassemblement des troupes nécessaires. Mais le système s'améliore, selon nous. Il y a maintenant une analyse plus minutieuse des circonstances avant le déclenchement d'une mission; les liens entre les ressources et les mandats sont examinés de plus près; il y a une meilleure orientation en ce qui concerne tant la préparation des troupes en instance de déploiement que l'accomplissement des principales tâches. Fait tout aussi important, l'ONU a commencé à réformer son système de soutien sur le terrain, afin d'accroître ses capacités de déploiement rapide et d'appui aux missions. Ces initiatives, jumelées à de nombreuses autres, ont toutes pour effet d'améliorer la capacité à mener les opérations de maintien de la paix.

Normalement, l'ONU intervient là où il faut maintenir la paix, et elle est guidée en cela par trois principes fondamentaux, à savoir le consentement de la ou des parties en cause, l'impartialité et l'usage de la force uniquement en cas d'autodéfense ou de défense du mandat.

●(1215)

L'ampleur de ces missions peut varier considérablement, et couvrir un large éventail d'activités, depuis la stabilisation, par exemple dans le cas de la MINUSTAH en Haïti, jusqu'à la supervision d'un accord de paix plus global, comme dans le Sud du Soudan, avec la MINUS. En dernière analyse, et compte tenu des circonstances sur le terrain, l'objectif est d'assurer la progression entre le maintien de la paix, un environnement stabilisé et le renforcement de la paix.

[Français]

Monsieur le président, je ferai remarquer qu'on s'en remet maintenant de plus en plus aux organisations régionales, avec qui les relations se sont resserrées, pour répondre à la hausse de la demande en forces de maintien de paix. L'Opération hybride UA-ONU au Darfour est un exemple montrant comment l'ONU a fait appel à la capacité des États africains à combler les besoins en troupes. Dans la même veine, la mission de l'Union Africaine en Somalie a reçu un important soutien direct de l'ONU.

Malgré notre engagement profond en Afghanistan, le Canada continue de participer activement aux opérations onusiennes de maintien de paix. Si notre engagement militaire est limité aux rôles clés, notre contribution policière s'est accrue. Nous nous attachons aussi beaucoup à développer la capacité des autres pays à assumer des rôles complexes dans le domaine du maintien de la paix, à la fois par des programmes de formation et par la fourniture d'équipement, surtout au bénéfice des États d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, nous contribuons de très près au programme de réforme du maintien de la paix mené par l'ONU. Le Canada continue bien sûr de présider le Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'y jouer un rôle directeur. Enfin, il ne faut pas oublier que le Canada assume plus de 3 p. 100 du budget annuel total des opérations de maintien de paix, qui s'établit à environ 8 milliards de dollars.

En conclusion, monsieur le président, il importe de souligner que le casque bleu n'est plus, comme il l'a déjà été, le gage d'une immunité relative aux attaques. Les militaires, les policiers et les experts civils sont maintenant exposés à de constantes menaces de la part des belligérants qui veulent saper l'avancement des processus de paix. Les pertes de vie et les blessures, tout comme les prises d'otages, sont maintenant plus courantes dans les opérations onusiennes. Cela a obligé l'ONU à plus de robustesse dans ses déploiements, tant au chapitre des capacités sur le terrain qu'en ce qui concerne la formation des forces de maintien de la paix. En fait, au niveau tactique, il est de plus en plus nécessaire de recourir à la force pour protéger les troupes elles-mêmes, ou encore les civils exposés à un danger immédiat.

Merci beaucoup, monsieur le président. Nous sommes prêts à répondre à vos questions. J'ai avec moi le colonel Simonds.

• (1220)

Le président: Merci beaucoup, monsieur l'ambassadeur.

Merci, colonel Simonds, de votre présence.

Je cède maintenant la parole à M. Wilfert.

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de vos exposés, qui ont fait valoir un point de vue légèrement différent de celui des témoignages que nous avons entendus auparavant.

Par votre entremise, monsieur le président, je m'adresse à nos témoins. Je crois savoir ce que sont les principes de base de la politique étrangère canadienne, mais, très rapidement, pourriez-vous m'expliquer ce qui, à votre avis, constitue le principe fondamental de notre politique étrangère, du point de vue de ce que notre pays représente sur la scène internationale?

Madame Goldberg, monsieur McNee, colonel?

Mme Elissa Golberg: Monsieur l'ambassadeur McNee, peut-être puis-je commencer à répondre, après quoi vous pourrez prendre la relève.

Je crois qu'en premier lieu, le Canada continue de promouvoir activement les droits humains, la primauté du droit et le développement démocratique dans les pays de partout dans le monde, en plus de faire en sorte que nous ayons un solide système international fondé sur des règles ainsi que de fortes institutions de gouvernance à l'échelle internationale qui pourront nous aider à protéger nos intérêts et à projeter nos valeurs canadiennes à l'étranger.

L'hon. Bryon Wilfert: Merci.

Quelqu'un d'autre voudrait-il répondre?

M. John McNee: Monsieur le président, je crois que cela résume très bien les choses. En outre, bien entendu, la promotion de la paix et de la sécurité internationales est dans l'intérêt du Canada et constitue l'un de ses objectifs de longue date. Nous sommes fortement engagés envers le développement international et les partenariats qui s'y rattachent, et cela, bien sûr, est également de la plus haute importance.

L'hon. Bryon Wilfert: Merci beaucoup.

C'est exactement ce que je me disais, mais dans l'esprit des Canadiens, au cours des 10 dernières années, peut-être, nous nous sommes éloignés de ce que la population croit être le rôle du Canada en tant qu'agent de maintien de la paix, avec les Casques bleus et tout le reste, en raison de notre travail en Afghanistan, qui tient davantage de l'imposition ou de la consolidation de la paix que du maintien de celle-ci.

Au cours d'un témoignage, on nous a laissé entendre que l'ONU, si elle n'est pas totalement impuissante, est sur le point de l'être, et qu'en raison des nombreuses inefficacités administratives qui la minent et de l'absence de volonté politique des acteurs autour de la table, l'ONU a, dans les faits, accompli bien peu de choses ces derniers temps. Les difficultés qu'éprouve l'organisation au Congo oriental le démontreraient clairement.

On avance donc le raisonnement suivant: pourquoi le Canada voudrait-il participer à de telles opérations alors que d'entrée de jeu, il a très peu voix au chapitre? On a fait valoir cet argument ici. J'aimerais que vous commentiez cela brièvement, et ensuite, j'aimerais faire un suivi de ce qui s'est passé à l'Union européenne et en ce qui a trait au Liban.

Donc, par votre entremise, monsieur le président, je demanderais peut-être à Mme Goldberg de bien vouloir me répondre en premier, et nous suivrons le même ordre.

Mme Elissa Golberg: Peut-être pourrais-je laisser l'ambassadeur McNee traiter de la question particulière de l'ONU; après quoi, j'aimerais répondre à votre question quant à savoir si, dans les faits, nous nous sommes éloignés d'un rôle de maintien et de consolidation de la paix.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur l'ambassadeur.

M. John McNee: Merci, monsieur Wilfert.

Pour ce qui est de votre dernier point concernant le fait que nous ayons plus ou moins notre mot à dire dans ces opérations, tout d'abord, en ce qui touche la politique et la doctrine de maintien de la paix de l'ONU, le Canada a longtemps joué un rôle de taille pour donner forme à cette doctrine fondamentale, et continue de donner le ton sur cette question aujourd'hui. La population ne voit peut-être pas les choses ainsi, mais j'estime qu'il s'agit d'une contribution importante.

Ensuite, sur le plan du processus décisionnel, le Canada est bien sûr maintenant candidat à l'élection au Conseil de sécurité de l'ONU pour 2011-2012. S'il est élu, comme il devrait l'être, à mon avis, le Canada participera à la prise de décisions, notamment en ce qui a trait à la fixation des mandats de toutes les nouvelles opérations de maintien de la paix et aux modifications des mandats de celles qui existent déjà.

Quant aux deux autres points, les faiblesses administratives et l'absence de volonté politique, je vous dirai deux choses. L'ONU fonctionne dans un environnement international de plus en plus instable et difficile. J'ai parlé du fait que les missions de maintien de la paix traditionnelles auxquelles le Canada a participé pendant de nombreuses années étaient plus statiques, comme dans le cas des missions actuelles dans les monts du Golan ou à Chypre. Mais les objectifs de l'ONU — c'est-à-dire en grande partie les ambitions du Conseil de sécurité —, qui consistent par exemple à trouver des solutions pour les pays déchirés par des conflits internes, ont fait en sorte que les Casques bleus soient confrontés à des difficultés plus complexes. Le système onusien tente d'y faire face, mais nous ne saurions prétendre que les choses sont parfaites d'un point de vue administratif. Elles ne le sont en aucun cas; mais le Canada et notre mission, ici, travaillent fort pour améliorer les choses.

Pour ce qui est de la volonté politique, c'est une excellente question. Bien sûr, au Conseil de sécurité, il est essentiel de bénéficier tant d'un soutien politique des pays qui envoient des soldats que de l'approbation d'une mission par le pays hôte. Ces conditions ne sont pas toujours réunies à 100 p. 100 — le Congo oriental en est un bon exemple — mais je pense que nous devrions réagir en examinant bien les circonstances et en tâchant d'améliorer le système.

• (1225)

L'hon. Bryon Wilfert: Madame Goldberg.

Mme Elissa Golberg: Je pense que l'idée qu'on ait pu s'éloigner de ce rôle est souvent exagérée, et que cela pose un défi sur le plan des communications. Nous participons activement à une variété d'efforts de maintien de la paix et de la sécurité partout sur la planète. Tout le monde est bien au courant de nos activités en Afghanistan, mais nous avons réalisé des investissements de taille dans d'autres pays. Nous sommes l'un des plus grands contributeurs à la MINUSTAH, la mission onusienne en Haïti. Le Canada a contribué de façon importante aux missions de l'ONU au Darfour et dans le sud du Soudan.

Au-delà de notre contribution en militaires Casque bleus, nous déployons chaque année jusqu'à 200 policiers Casques bleus dans des missions à l'échelle internationale. Nous déployons également des experts en diplomatie et des spécialistes en développement. Nous avons effectué une gamme d'investissements liés à la doctrine du maintien de la paix, et organisé toute une série de tables rondes à New York ces dernières années. Nous avons pris part à la Commission de consolidation de la paix de l'ONU et comptons parmi les pays ayant encouragé sa mise sur pied. Mon organisation travaille très fort sur les questions liées à la réforme du secteur de la sécurité et à la primauté du droit. Par l'entremise du Programme d'opérations mondiales de soutien de la paix, le Canada effectue des investissements très importants dans les capacités de maintien de la paix africaines et latino-américaines. Il y a une foule de dossiers sur lesquels nous travaillons.

L'hon. Bryon Wilfert: À la lumière de ces commentaires, j'avancerais rapidement que l'ONU dépend aujourd'hui de fortes puissances militaires.

Très brièvement, monsieur le président, je voudrais juste formuler une question, et j'aurai probablement droit à une seconde intervention... Dans le cas de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, en 2006, les membres de l'Union européenne avaient dicté ce qu'il leur fallait et ce qu'ils étaient prêts à faire pour entrer en jeu. Si notre pays participait de la même manière à de futures missions de l'ONU, serions-nous en mesure de préciser nos conditions dans le

but de renforcer les mesures que nous devons prendre pour nous charger de ces missions?

Donc, je lance la question. Je vais probablement devoir attendre au prochain tour de table pour obtenir une réponse, monsieur le président.

Le président: Oui, vous avez raison.

[Français]

Je vais donner la parole à Mme Faille. Vous avez sept minutes.

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Merci, monsieur le président. En fait, j'ai d'abord une première question à poser à Mme Golberg.

J'ai écouté attentivement votre présentation. Je remarque que le mot « femmes » apparaît une fois dans votre document, mais lors de votre présentation, vous avez omis de préciser, en ce qui touche les opérations de paix, l'objectif de prendre en compte les problèmes des femmes.

Comment expliquez-vous la différence entre le document que vous nous avez distribué et la présentation que vous avez faite?

Mme Elissa Golberg: C'est essentiellement une question de temps. Je sais que votre comité est très occupé, alors j'ai coupé plusieurs choses dans ma présentation. Ce n'est pas parce que la question des femmes est moins importante pour moi. En fait, c'est ma direction qui est responsable de la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité.

• (1230)

Mme Meili Faille: Pouvez-vous nous expliquer ce que vous prévoyez faire après 2011?

Mme Elissa Golberg: Moi-même?

Mme Meili Faille: Non, votre direction. Quelle orientation voulez-vous prendre après 2011, après la mission en Afghanistan?

Mme Elissa Golberg: À ce stade-ci, je ne vois pas un grand changement dans le travail de ma direction. Nous sommes responsables de plusieurs opérations de maintien de la paix. Notre engagement en Afghanistan n'en est qu'un, à ce stade-ci, et un très important. Nous nous sommes engagés dans plusieurs questions de politique et d'élaboration de programmes quant à des opérations de maintien de la paix.

Mme Meili Faille: À quelle opération travaillez-vous présentement?

Mme Elissa Golberg: Entre autres, celles au Soudan, en Haïti, en Colombie...

Mme Meili Faille: Je parle de celle en Afghanistan. Vous dites que vous n'avez qu'une seule...

Mme Elissa Golberg: J'ai dit que l'Afghanistan est très important, mais c'est seulement une chose parmi d'autres sur laquelle nous travaillons.

Mme Meili Faille: Mais à quoi travaillez-vous?

Mme Elissa Golberg: Désolée.

On travaille aux questions du renforcement des capacités des policiers en Afghanistan, du système correctionnel et de la promotion des affaires juridiques, entre autres.

Mme Meili Faille: En quoi cela a-t-il un impact sur les femmes, précisément? Quels sont les résultats?

Mme Elissa Golberg: Je crois que c'est une plus large question dont on pourrait discuter.

[Traduction]

Par exemple, le renforcement de la capacité policière à Kandahar a une incidence directe sur la sécurité des femmes et des enfants. C'est également vrai pour nos efforts visant à accroître la capacité en matière d'agents correctionnels au pénitencier de Sarposa. Un pavillon de la prison de Sarposa comporte une aile réservée aux femmes, et nous avons consacré une énergie considérable à l'amélioration du niveau de vie des femmes détenues.

En ce qui a trait aux systèmes de justice, nous avons tenté d'évaluer le niveau d'accès des femmes à la justice, à Kandahar, et la façon dont, globalement, nous pourrions accroître l'accès à la justice de façon plus large, ce qui a des conséquences directes pour les femmes et les enfants là-bas.

[Français]

Mme Meili Faille: Donc, vous ne travaillez pas au volet de la microéconomie non plus.

Mme Elissa Golberg: Non, ça c'est l'ACDI.

Mme Meili Faille: C'est l'ACDI, d'accord.

Je crois que vous travaillez étroitement avec l'ACDI, n'est-ce pas?

Mme Elissa Golberg: Oui, tout à fait.

Mme Meili Faille: Plus tôt, vous avez louangé vos expériences en Afrique. D'abord, appuyez-vous la décision de réduire le financement de l'ACDI dans les pays francophones?

Mme Elissa Golberg: Cette question ne devrait pas s'adresser à moi, mais plutôt à mes collègues de l'ACDI. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que nous ayons totalement diminué notre engagement en Afrique.

Mme Meili Faille: Cela a-t-il un impact sur vos opérations, en ce qui a trait à la diplomatie?

Mme Elissa Golberg: Non, pas pour les choses auxquelles fait face ma direction.

Mme Meili Faille: Ma question suivante s'adresse à M. McNee, qui est à New York.

D'abord, je voulais vous saluer. Vous avez reçu des ONG de ma circonscription à New York lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. D'ailleurs, un des organismes de ma circonscription est sélectionné pour ses efforts de lutte pour la paix. Je voulais donc vous saluer de leur part et vous dire qu'ils sont bien heureux de leur visite à New York.

Étant donné que vous êtes plus près des décisions à New York et de ce qui se passe entre les différents États, vous n'êtes pas sans savoir que l'administration de Barack Obama ainsi que M. Clinton ont fait des déclarations dans les journaux où ils ont exprimé publiquement espérer un soutien du Canada après 2011.

Pouvez-vous donner de plus amples détails sur ce sujet et nous expliquer comment avance la réflexion à ce stade-ci du point de vue diplomatique?

M. John McNee: Monsieur le président, je pense que la politique du gouvernement, qui reflète la résolution adoptée à la Chambre des communes, est très claire en ce qui concerne notre engagement en Afghanistan. Cette politique est très bien comprise par nos alliés, y compris les Américains. Bien sûr, l'Afghanistan constitue un défi et un objectif pour tous nos partenaires au sein de l'OTAN, en plus de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon, notamment. C'est un défi pour tous les partenaires, mais la politique canadienne est, à mon avis, très bien comprise jusqu'à maintenant.

Mme Meili Faille: Plus précisément, continuera-t-on d'y envoyer des troupes après 2011?

• (1235)

M. John McNee: Je pense que le premier ministre a été très clair quant à la direction de la politique. L'engagement militaire en Afghanistan ne se poursuivra plus l'an prochain. Toutefois, le Canada s'est engagé à long terme sur le plan du développement en Afghanistan.

Mme Meili Faille: Je n'ai plus de temps, je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, madame Faille.

Je cède maintenant la parole à M. Harris.

[Traduction]

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Merci, monsieur le président, et merci également à nos invités pour leurs exposés.

Monsieur l'ambassadeur, merci de vous être joint à nous depuis New York. J'aimerais bien que nous vous recevions en personne, un de ces jours.

Notre comité a entendu des témoins qui ont parlé du rôle du Canada à l'ONU et des missions de paix des Nations Unies. L'un des thèmes évoqués était qu'en dépit du fait que nous n'ayons pas joué un rôle direct dans la dimension militaire des opérations de maintien de la paix, les Nations Unies espéraient vraiment que le Canada augmente sa participation, son implication et son soutien en raison de son expertise et de son engagement. J'aimerais savoir comment cela s'inscrit dans votre déclaration selon laquelle nous jouons un rôle important en raison de notre doctrine, ce qui, à mes yeux, paraît être un rôle passé, bien qu'il puisse certainement se poursuivre.

xxDans la mesure où le Canada souhaite devenir membre du Conseil de sécurité, ne croyez-vous pas que nous devrions prendre d'autres engagements pour mettre en évidence notre soutien à l'ONU relativement aux opérations de maintien et de consolidation de la paix? Cela semble être un élément manquant. Je sais que nous sommes actifs en Afghanistan, mais c'est une toute autre histoire.

Que devons-nous faire pour démontrer que nous sommes fortement attachés à la façon de faire de l'ONU, ou pour faire montre de leadership? L'autre jour, l'un de nos témoins a dit, je crois, que l'ONU avait besoin qu'un pays comme le Canada fasse preuve de leadership dans ce domaine. Y a-t-il quelque chose là-dedans qui vous semble juste?

M. John McNee: Monsieur Harris, je vous remercie de votre question.

Je crois que la composition des forces de maintien de la paix de l'ONU a changé de façon radicale au cours des 20 dernières années. Si on regarde le tableau indiquant les 10 principaux pays qui fournissent du personnel militaire, on verra qu'aucun pays développé ne figure plus sur cette liste. Il s'agit en grande partie de pays d'Asie du Sud et d'Afrique et, généralement parlant, c'est une bonne chose. Ces pays ont des forces militaires très accomplies et professionnelles, qui sont souvent plus acceptables et efficaces dans des environnements du tiers monde où ont lieu un grand nombre, si ce n'est la majorité, des événements.

Cela ne veut pas dire que les Forces canadiennes ne peuvent pas faire d'importantes contributions à une mission — et je crois qu'il s'agit de contributions plus ciblées et spécialisées. Je ne parle pas ici d'un grand nombre de soldats d'infanterie; mais de petites contributions des Forces canadiennes en matière de communication et de logistique, ou encore le rôle joué par le commandant d'une force — ce que les militaires appellent un facilitateur d'opération — pourraient avoir un impact.

M. Jack Harris: Si je puis vous interrompre une seconde, les chiffres semblent pathétiques lorsqu'on regarde ces 88 000 soldats, dont moins de 60 proviennent du Canada. J'entends ce que vous dites, mais cela ne ressemble pas à un engagement important. Si nous espérons être appelés, à l'issue d'un vote, à jouer un solide rôle de leadership au Conseil de sécurité de l'ONU, ne devrions-nous pas envoyer le signal que nous comptons nous engager plus avant?

Par exemple, quelle est la taille de notre mission à l'ONU, en ce moment? Combien de gens travaillent avec vous à la mission canadienne?

M. John McNee: Je crois que nous sommes 45 au total à la mission, ce qui comprend les Affaires étrangères, la Défense nationale, l'ACDI et la GRC.

Mais pour répondre à votre question, il n'est pas vraiment nécessaire pour nous de donner des indications sur de futurs engagements. On a beaucoup de respect envers la longue participation du Canada aux missions de maintien de la paix de l'ONU, y compris ce qu'accomplissent en ce moment les soldats canadiens et l'important travail des policiers canadiens en Haïti et ailleurs. Je ne m'en fais pas du tout à ce sujet. J'estime que notre feuille de route est très solide. Si nous pouvons combler une niche ou répondre à un besoin, les Nations Unies s'adresseront à nous, en raison de la grande qualité de notre personnel et de son bilan, lorsque viendra le moment d'évaluer les dossiers de nombreux pays pour voir lesquels pourront fournir une aide.

• (1240)

M. Jack Harris: Merci.

J'aimerais m'adresser à Mme Golberg pour un moment. Vous avez parlé du rôle que joue le Canada pour la promotion des droits de la personne, de la primauté du droit, du développement démocratique, etc. Pour ce qui est du type de contributions du Canada — et je pense que cela touche la question plus large de la façon dont le Canada décide des priorités des pays —, vous avez mentionné, exception faite de l'Afghanistan, les exemples d'Haïti et du Soudan et le travail général de constitution d'une force de maintien de la paix.

Procédons-nous en fonction d'une intervention ponctuelle, d'une demande d'aide des pays pour le maintien de l'ordre ou d'une décision, à un échelon politique supérieur, d'opter pour telle ou telle intervention parce que cela répond à un besoin politique ou que c'est nécessaire à un moment donné? Ou y a-t-il un plan qui établit que nous nous attacherons principalement à fournir...? Lorsque vous dites que 200 agents de police par année sont disponibles, se trouvent-ils seulement en Haïti et en Afghanistan, ou s'agit-il d'un programme plus vaste disponible sur demande pour les pays?

Mme Elissa Golberg: Nous avons recours à un ensemble complexe de mécanismes pour déterminer nos priorités, c'est-à-dire quels outils venant du coffre à outils canadien nous allons affecter à telle ou telle crise internationale nécessitant une intervention du Canada. Pour ce qui est des policiers canadiens, nous déterminons de diverses manières comment nous allons les déployer. Nous examinons entre autres les demandes de l'ONU. Si l'ONU a besoin de l'expertise canadienne pour certaines missions, des discussions

formelles, selon un processus établi, ont lieu entre les organismes fédéraux concernés, c'est-à-dire le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Sécurité publique et la GRC, dans le but de déterminer si, compte tenu des compétences des policiers canadiens, leur déploiement pourrait répondre aux besoins.

Nous fournissons aussi des policiers dans le cadre d'autres missions internationales, par exemple les missions de l'Union européenne, où nous agissons en tant que partenaires.

Nous établissons nos priorités conformément à ce que prévoit dans l'ensemble la politique étrangère canadienne. Ainsi, le Canada considérant l'Amérique comme une région où il doit concentrer une bonne partie des efforts qu'il fait à l'étranger, un grand nombre de policiers et d'agents correctionnels sont déployés à Haïti, dans le cadre de la mission de l'ONU, mais ce n'est pas le seul endroit où nous intervenons. Tout dépend des besoins d'expertise canadienne à l'étranger, de nos intérêts et des ressources dont nous disposons.

Le président: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à M. Hawn pour sept minutes.

M. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

Et merci à nos témoins.

Je commence avec une première question, puis je devrai me sauver et passer le relais à M. Braid.

Ma question fait suite à l'observation de M. Harris voulant que les Forces canadiennes ne soient plus présentes en grand nombre, comme elles l'étaient auparavant au sein des casques bleus de l'ONU, et que nous manquions ainsi à notre devoir. M. Harris ne semble pas comprendre l'évolution des missions de l'ONU et de la participation du Canada.

Je crois que le Canada participe à 16 missions de l'ONU dans le monde actuellement. J'aimerais entendre ce qu'ont à dire l'ambassadeur McNee et peut-être aussi Mme Golberg, au sujet de l'évolution de la participation canadienne. Nous avons parlé d'une approche pangouvernementale, qui englobe non seulement les Forces canadiennes, mais aussi les diplomates de l'ACDI, la police... C'est loin d'être limité aux forces armées. Les Forces canadiennes sont envoyées aux endroits où le Canada peut vraiment être un agent de changement. Elles ne se spécialisent pas dans les interventions purement militaires, au contraire.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, monsieur l'ambassadeur McNee, puis Mme Golberg, je vous prie?

M. John McNee: Je pense que vous avez absolument raison, monsieur Hawn. Le portrait d'aujourd'hui est beaucoup plus complexe que celui des opérations de maintien de la paix il y a une quarantaine d'années, car le Canada est appelé à envoyer des policiers, des agents correctionnels et toutes sortes d'experts civils pour répondre aux besoins qui se manifestent aux endroits concernés et qui correspondent aux compétences canadiennes suscitant le respect de la communauté internationale. Nous devons mettre tous ces gens à contribution.

Comme vous le dites, il faut voir l'ensemble du tableau. Par ailleurs, je pense que la communauté internationale reconnaît clairement l'apport capital des Forces canadiennes en Afghanistan, où elles font un travail crucial, même si notre pays ne dispose pas de ressources militaires infinies. Le gouvernement a beaucoup investi là-bas. Je suis du même avis que vous là-dessus.

Mme Elissa Golberg: J'ajouterais seulement que la contribution canadienne dans le cadre des missions de l'ONU a plusieurs volets, non seulement financiers et opérationnels, mais aussi sur le plan des politiques et de l'innovation. Nous continuons de faire des contributions importantes, par exemple, dans le domaine de la médiation. Nous jouons un rôle passablement important au sein de l'unité d'assistance à la médiation de l'ONU.

Permettez-moi en outre d'insister sur ce qu'a dit l'ambassadeur McNee, c'est-à-dire que, depuis 10-ans, la forme des missions a changé. Elles nécessitent maintenant un assortiment de compétences permettant de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits. Le Canada est utile non seulement grâce à l'expertise des Forces canadiennes, mais aussi grâce à ses agents correctionnels, ses policiers, ses juristes et son personnel dans d'autres domaines précis, où la présence canadienne est une sorte de valeur ajoutée.

Le Canada a de l'expérience, par exemple, dans la médiation sur le partage des ressources naturelles d'un pays, ce qui est utile lors des négociations de paix. Comment peut-on s'assurer que les ressources sont distribuées équitablement? On fait appel au Canada lorsqu'on a besoin d'une telle expertise. Il s'agit d'une contribution tout aussi importante que d'autres, dans le cadre des efforts internationaux.

• (1245)

M. Laurie Hawn: Merci.

Le président: Monsieur Braid.

M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup, madame Golberg et monsieur l'ambassadeur McNee, d'être avec nous cet après-midi.

Madame Golberg, dans votre exposé, vous nous avez parlé d'une approche pangouvernementale. Comme nous le savons, il s'agit d'une approche relativement nouvelle. Elle a donné de bons résultats pour le Canada, jusqu'à maintenant.

Compte tenu de l'expérience que vous avez acquise à titre de représentante du Canada à Kandahar et, plus récemment, à Haïti, pourriez-vous nous résumer les leçons que vous tirez de l'utilisation de l'approche pangouvernementale? Comment pourrions-nous appliquer ces leçons et raffiner l'approche à l'avenir?

Mme Elissa Golberg: C'est une question formidable.

Je tire principalement deux ou trois leçons de mon expérience. Premièrement, l'approche pangouvernementale est la nouvelle norme. C'est l'approche que nous devons employer pour les engagements internationaux de ce genre. Les organismes fédéraux ne peuvent plus fonctionner en vases clos. Ils ne doivent plus se borner à échanger parfois de l'information, sans intégrer leurs efforts pour planifier, fixer les priorités et effectuer des analyses contextuelles. Voilà où nous en sommes indubitablement. Les interventions à l'étranger nécessitent un travail intégré.

Cependant, l'approche pangouvernementale est vraiment difficile à mettre en oeuvre. Si certaines personnes y voient une montagne, ce n'est pas qu'elles ne sont pas sincères et ne veulent pas adopter cette approche, mais plutôt que nos systèmes ne sont pas conçus pour faciliter les relations horizontales. Bon nombre de nos systèmes ont été établis selon un modèle vertical. Donc, il faut vraiment prendre le temps de changer la culture des organismes fédéraux pour qu'ils partagent une vision stratégique commune. Ils doivent, par exemple, convenir des mêmes critères d'engagement, qu'ils appliqueront aux circonstances. Ils doivent disposer de règles souples de dotation en personnel et de gouvernance. Je dégage aussi de mon expérience une leçon clé au sujet de l'approvisionnement. Il faut pouvoir se doter

rapidement des capacités nécessaires lorsqu'on est sur le terrain. En outre, il doit être facile de déléguer des pouvoirs aux gens qui se trouvent sur le terrain pour qu'ils puissent saisir rapidement les occasions qui se présentent ou surmonter les difficultés qui se dressent devant eux.

À mon bureau, nous avons pris le temps de bien réfléchir aux leçons à tirer de l'expérience acquise. Nous nous efforçons maintenant de bien ancrer certains changements pour que l'approche pangouvernementale ne soit plus uniquement le fruit des efforts de certaines personnes, qui se trouvent à occuper un certain poste, à un moment donné. Nous sommes en train de nous doter de systèmes qui favorisent les efforts pangouvernementaux. J'espère que nous pourrions revenir vous voir une autre fois pour vous décrire ce que nous sommes en train de faire à cet égard.

M. Peter Braid: Merci beaucoup.

Monsieur l'ambassadeur McNee, vous avez dit, dans votre exposé, que l'ONU avait davantage recours qu'avant aux partenariats avec des organisations couvrant une région du monde en particulier.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur les raisons qui expliquent ce phénomène et nous indiquer quels sont les avantages et les désavantages des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales?

M. John McNee: Je dirais que cette tendance a vu le jour pour deux raisons. Premièrement, de l'avis général, l'ONU ne peut pas tout faire et n'est pas nécessairement la mieux placée pour tout faire. Deuxièmement, les organisations régionales, par exemple, l'Union africaine, ont une compréhension approfondie des situations sur le terrain, ce qui peut être extrêmement utile. Elles peuvent ainsi compléter le travail de l'ONU.

Je crois qu'au fil du temps, l'ONU a eu de plus en plus recours aux partenariats. Elle s'efforce de mettre à contribution les points forts des organisations régionales. Selon moi, c'est une tendance souhaitable, qu'il faut applaudir et encourager, parce qu'on peut ainsi profiter des points forts de l'organisation mondiale, l'ONU, et de l'expertise de l'organisation régionale, qui connaît bien sa région.

• (1250)

Le président: Je vous remercie, monsieur l'ambassadeur. Il nous reste 10 minutes, alors nous allons faire un deuxième tour de table. Je vais accorder à chaque membre une minute et demie ou deux minutes, pour que ce soit équitable.

Nous commençons avec M. Wilfert.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président, je remarque que le greffier a trois horloges. Je pense qu'elles indiquent l'heure du Pacifique, des montagnes et de l'Est. Je vais prendre l'heure du Pacifique, ce qui me donnera un peu plus de temps.

Le président: D'accord. C'est astucieux.

L'hon. Bryon Wilfert: J'ai deux questions à vous poser, puis nous allons chercher des réponses. Pour faire suite à ce que je disais tout à l'heure, si le Canada devait fournir des moyens militaires substantiels dans le cadre de missions de l'ONU, à l'avenir, les Forces canadiennes pourraient-elles, selon vous, poser leurs propres conditions en ce qui a trait à l'armement, au mandat rattaché à la mission et aux règles d'engagement? Notre pays pèserait-il plus lourd dans la balance, compte tenu de la situation internationale et de la réticence de nombreux pays développés à participer aux opérations de maintien de la paix?

Deuxième question. J'entends souvent dire, particulièrement du côté de l'Asie, que les Japonais voudraient participer davantage aux opérations de maintien de la paix, notamment en raison de leur expérience sur le plateau du Golan. Pourrions-nous mettre l'accent sur la formation au pays, plutôt que sur les missions à l'étranger où nos troupes sont engagées dans des combats? Nous pourrions faire les deux, mais nous investir beaucoup plus dans la formation, en particulier pour certains pays qui n'ont pas beaucoup pris part aux opérations de maintien de la paix, dans le passé.

Je vous laisse décider si nous avons le temps d'écouter la réponse à ma question, monsieur le président. Comme il me reste quatre minutes, je me dis que ce serait peut-être utile.

M. John McNee: Monsieur le président, la question de M. Wilfert porte sur un sujet auquel j'ai réfléchi. C'est le Conseil de sécurité de l'ONU qui prend les décisions relatives aux opérations de maintien de la paix, mais il ne les prend pas seul. Le Canada a encouragé le Conseil de sécurité à consulter les pays qui envoient des troupes. Si le Canada envisageait une participation importante à une opération, il irait consulter les principaux pays contribuant à cette opération pour savoir ce qu'il est possible et souhaitable de faire.

Le Conseil de sécurité comprend qu'il doit consulter les pays qui envoient des soldats et il le fait mieux qu'avant. Mais je dirais que nous n'en sommes tout de même pas au point de pouvoir dicter nos propres conditions. Ce serait le cas si nous étions le seul pays à fournir des troupes pour une mission. Mais ce n'est pas ainsi que ça fonctionne évidemment. C'est toujours un partenariat. Je pense qu'il est très important de consulter les pays qui envoient le gros des soldats et que leur point de vue doit être pris en compte dans les décisions.

La question sur la formation est également très bonne. Les Forces canadiennes ont fait beaucoup de formation militaire en Amérique latine, dans les Antilles et en Afrique. Elles ont aidé des forces armées à être plus efficaces. On en voit les résultats à Haïti, par exemple, où des soldats venant d'Amérique latine sont déployés. Le Centre Pearson pour le maintien de la paix bourdonne d'activité. Je pense que le Canada et les Forces canadiennes pourront à long terme faire une contribution d'une importance énorme en aidant les autres pays à améliorer leurs compétences et leurs capacités et à comprendre les exigences des opérations de maintien de la paix.

L'hon. Bryon Wilfert: Merci, monsieur l'ambassadeur.

Et merci, monsieur le président, pour votre indulgence.

Le président: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole pour deux minutes à M. Boughen.

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Merci, monsieur le président.

À l'instar de mes collègues, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, à vous trois. Merci d'avoir pris le temps de venir nous voir malgré votre emploi du temps chargé.

Madame Golberg, vous avez dit quelque chose dont le colonel et l'ambassadeur ont également parlé un peu dans leurs explications en réponse aux questions. Le Canada est-il sur la même longueur d'onde que ses alliés en ce qui a trait à l'approche pangouvernementale? Je sais que vous n'aurez pas beaucoup de temps pour répondre à la question, mais vous pourriez peut-être tous les trois esquisser une réponse pour nous dire comment vous voyez les choses à ce propos, car c'est une approche très différente de ce qu'on a pu voir dans le passé lorsque des pays étaient en guerre contre d'autres pays.

Mme Elissa Golberg: Je dirais que le Canada a été un précurseur à bien des égards, en ce qui a trait à l'approche pangouvernementale. Mais nous ne sommes plus seuls maintenant. De plus en plus de

pays, parmi nos alliés, adoptent une approche semblable, notamment parce que nous partons d'expériences similaires.

Mes collègues aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Danemark, en Allemagne et en Suède cherchent à améliorer la mise en oeuvre de l'approche pangouvernementale dans les opérations internationales. Un certain nombre d'entre eux ont commencé à créer, par exemple, des unités de stabilisation et de reconstruction comme les nôtres, spécialement pour essayer d'appliquer plus systématiquement l'approche pangouvernementale.

L'ONU réfléchit également beaucoup à ce que nous appelons l'approche pangouvernementale, mais, dans son cas, elle la qualifie plutôt d'approche pansystémique, bien entendu. L'ONU défend depuis longtemps ce que nous appelons des approches intégrées. Alors, il y a beaucoup d'échanges entre les pays sur cette question, pour tirer profit des apprentissages des uns et des autres et aussi pour alimenter le système international.

●(1255)

[Français]

Le président: Je cède maintenant la parole à M. Bouchard.

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être présents à la rencontre d'aujourd'hui. Ma première question s'adresse au colonel Simonds.

La mission militaire en Afghanistan se concentrait particulièrement dans la province de Kandahar. J'ai souvent lu dans les journaux que c'était la région afghane où ça chauffait le plus, l'endroit le plus dangereux où nos militaires étaient exposés à des attaques ennemies ou pouvaient même se faire tuer.

J'aimerais savoir comment on a décidé que le Canada occuperait la région de Kandahar plutôt qu'une autre région. Le Canada a-t-il décidé d'y aller ou est-ce l'ONU qui nous y a envoyés? Comment cette décision s'est-elle prise?

Col C.G. Simonds (conseiller militaire, Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies, ministère de la Défense nationale): Selon moi, la décision est le fruit d'un processus de collaboration entre le gouvernement du Canada et nos alliés de l'OTAN à cette époque.

Forts des avis du ministre des Affaires étrangères et des militaires — plus spécifiquement du chef d'État-major de la défense et du ministre de la Défense nationale —, nous avons fourni un avis au premier ministre. Nous avons consulté nos alliés afin d'atteindre une décision en ce qui concerne la région dans laquelle les Forces canadiennes pouvaient apporter la meilleure contribution à l'OTAN.

M. Robert Bouchard: J'aimerais poser une brève question. Puisque c'est une région qui chauffe beaucoup, qui présente une difficulté de combat et où il y a beaucoup d'adversité, le Canada aurait-il pu décider de ne pas aller dans la province de Kandahar et choisir une autre région afghane?

Le président: Merci.

Veuillez donner une brève réponse.

Col C.G. Simonds: Je n'étais pas impliqué dans la consultation et les discussions au sujet de notre déploiement. Je ne peux donc pas répondre à cette question, monsieur.

Le président: Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. Payne.

[Traduction]

Il vous reste deux minutes. Vous êtes le dernier membre.

M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être venus.

Mon colonel, comment le Canada pourrait-il trouver le meilleur équilibre qui soit entre la sécurité des hommes et des femmes des forces armées et le risque de blesser ou de tuer des civils, ce qui engendre des tensions politiques internationales?

Les règles d'engagement ont-elles changé depuis l'époque du général Dallaire?

Col C.G. Simonds: Je tiens pour acquis que vous parlez de la mission du général Dallaire au Rwanda et des règles d'engagement qui étaient en vigueur à ce moment-là.

M. LaVar Payne: Oui.

● (1300)

Col C.G. Simonds: Tout dépend de l'article de la Charte des Nations Unies qui est invoqué pour le déploiement des forces. Les soldats ont toujours le droit à l'autodéfense. Par rapport aux règles d'il y a une vingtaine d'années, l'usage de la force a été étendu à la défense du mandat.

Mais les Forces canadiennes ne sont pas prêtes à sacrifier la population civile locale pour atteindre leurs objectifs, et elles ne sont certainement pas prêtes à le faire en Afghanistan. Je sais pertinemment que, dans ce pays, nous nous sommes abstenus de tirer sur des combattants talibans à cause du risque pour des civils. Les mêmes principes s'appliqueraient à tout déploiement sous la bannière des Nations Unies.

Le président: C'est terminé.

M. LaVar Payne: Monsieur le président, ce n'est pas juste. J'ai remarqué que certains de mes collègues ont pu poser une deuxième question. Mais je vais respecter votre décision.

Le président: Je remercie nos témoins. Je remercie beaucoup ceux qui ont participé depuis New York et je vous remercie, madame Golberg.

Voilà qui met fin à la 19^e réunion du Comité permanent de la défense nationale. Merci à vous tous.

Merci beaucoup, et passez une bonne journée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>